

Marsactu

La société mutualiste MFRS désignée comme repreneur du Grand conseil de la mutualité

Clara Martot

11 Déc 2018 0

Le tribunal de grande instance de Marseille a tranché ce mardi au bénéfice de MFRS (Mutuelles de France réseau santé), une société mutualiste basée en Isère, pour le rachat du GCM (Grand conseil de la mutualité). *“Nous sommes très fiers et très contents que l’activité du GCM se poursuive dans un cadre mutualiste”* affirme le président de MFRS, Nicolas Souveton, contacté par Marsactu. Ce dernier assure que les 622 emplois et les 29 services de santé déployés dans les Bouches-du-Rhône seront conservés. Il promet également des embauches en 2019 et un plan d’investissement prévoyant *“des travaux dans tous les centres de soins qui en nécessitent, afin d’augmenter leur taux d’activité.”*

Le MFRS avait proposé le rachat du GCM pour 500 000 euros. Il disposait d’un seul concurrent : DocteGestio, [qui avait racheté au GCM la clinique de Bonneveine](#), et qui présentait une offre commune avec la fondation Ambroise Paré – hôpital européen. Le GCM est la première société mutualiste du département avec 200 000 patients. Né en 1821, il cumulait 30 millions d’euros de dettes lors de son [placement en redressement](#) en 2011. Sa liquidation judiciaire avait été prononcée en octobre dernier.